

MOTION RELATIVE AUX DESSERTES FERROVIAIRES DES ARDENNES

C'est en 1988 que notre Assemblée Départementale a été amenée par son Président de l'époque, Jacques SOURDILLE, à délibérer sur le principe de la participation volontaire de notre collectivité au financement de la construction de la ligne à grande vitesse Paris-Strasbourg, la première à faire appel à un financement par les collectivités locales.

La justification de notre participation, alors que le tracé de la LGV Est ne concerne pas notre territoire départemental, était d'obtenir la garantie d'une desserte directe par rames TGV, sans rupture de charge obligatoire dans les gares de Reims Centre ou de Bezannes Champagne-Ardennes, des villes de Rethel, Charleville-Mézières et Sedan. Il convient de rappeler que la mise en service du TGV Est impliquait nécessairement la suppression des liaisons directes existant entre les Ardennes et Paris-Est ainsi que des rames directes Paris-Longwy-Luxembourg via Charleville-Mézières et Sedan.

C'est toujours à l'unanimité de notre Assemblée que les crédits ont été votés au fil du temps pour apporter notre contribution financière volontaire à cette ligne nouvelle, mais aussi à la construction de la cinquième voie à Bezannes permettant la desserte, non prévue à l'origine, de cette gare TGV par les rames TER y compris depuis les Ardennes, ainsi qu'aux nécessaires rénovation et adaptation aux circulations TGV des gares de Rethel, Charleville-Mézières et Sedan.

Tous les Ardennais ont ainsi contribué volontairement au maintien d'une offre ferroviaire de qualité, facteur d'attractivité économique du territoire départemental et à leur accès au réseau TGV français en développement, pour un montant de plus de 20 M€

A ce jour, après une première suppression en 2013 d'une liaison directe journalière TGV entre les Ardennes et Paris, justifiant la décision de suspendre à partir de 2014 la contribution financière de notre collectivité au financement de la LGV Est, la menace apparaît d'une nouvelle réduction des dessertes directes des gares ardennaises à partir de 2019.

Si la perspective se confirme demain de rendre obligatoires les ruptures de charge à Reims ou à Bezannes pour accéder à des rames TGV à destination de Paris-Est, en empruntant nécessairement des rames TER dont la qualité de service est déjà loin d'être toujours satisfaisante, ce sont les conditions et contreparties mêmes de l'accord initial de financement intervenu entre le Département et la SNCF qui se trouveraient à nouveau unilatéralement remises en cause par l'opérateur ferroviaire.

Le Conseil départemental réuni en Assemblée plénière, considérant que les interventions déjà menées en 2017 conjointement avec les Présidents de la Région Grand-Est et de la Communauté d'Agglomération Ardenne Métropole auprès du Président de la SNCF n'ont pas reçu de réponse permettant d'écarter le risque de nouvelles réductions de l'offre en dessertes directes des Ardennes :

- réitère solennellement sa demande de rétablissement de la liaison directe d'après-midi supprimée en 2013,
- maintient sa décision de suspendre tout versement au titre de sa participation à la construction de la LGV Est,

- s'oppose à toute nouvelle réduction de l'offre ferroviaire dans les Ardennes tant en qualité qu'en nombre de dessertes,
- demande au Président d'engager, en cas de nouvelles suppressions de dessertes directes à partir de 2019, toute procédure utile y compris par voie contentieuse visant au remboursement des sommes déjà versées au titre de la participation du Département à la construction de la LGV Est,
- charge le Président de porter auprès du Gouvernement et de la SNCF les demandes de l'Assemblée et les attentes de la population ardennaise.